MINISTÈRE DES MINES

Le Ministre

ARRETE MINISTERIEL N°00005..../CAB.MIN/MINES/01/2026

DU 23 JAN 2026 **MODIFIANT ET COMPLETANT L'ARRETE MINISTERIEL N°00373/CAB.MIN/MINES/01/2023 DU 03 AOUT 2023 PORTANT FIXATION DES FRAIS DE CERTIFICATION ET DU TARIF DES ACTES D'ANALYSES DU LABORATOIRE DU CENTRE D'EXPERTISE, D'EVALUATION ET DE CERTIFICATION DES SUBSTANCES MINERALES PRECIEUSES ET SEMI-PRECIEUSES, CEEC EN SIGLE TEL QUE MODIFIE ET COMPLETE PAR L'ARRETE MINISTERIEL n°00404/CAB.MIN/MINES/01/2025 DU 14 JUILLET 2025 MODIFIANT ET COMPLETANT L'ARRETE MINISTERIEL INSTITUANT LE COMITE DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ARRETE MINISTERIEL N° 00630 CAB.MIN/MINES/ 01/2024 DU 29 DECEMBRE 2024**

LE MINISTRE DES MINES,

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution du 18 février 2006, spécialement en son article 93 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, telle que modifiée et complétée par la Loi n° 18/001 du 09 mars 2018, spécialement en son articles 10 ;

Vu la loi n° 18/020 du 09 juillet 2018 relative à la liberté des prix et à la concurrence ;

Vu l'Ordonnance n°22/003 du 12 août 2024 fixant les attributions des Ministères, spécialement en son 1er point B 28 ;

Vu l'Ordonnance n°24/022 du 1er avril 2024 portant nomination d'un Premier Ministre ;

Vu l'Ordonnance n° 24/039 du 28 mai 2024 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 24/88 du 11 octobre 2024 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement, ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, tel que modifié et complété par le Décret If 18/024 du 08 juin 2018, spécialement en son article 25 vecies ter ;

Vu le Décret n° 09/57 du 03 décembre 2009 portant création et organisation d'un service dénommé Centre d'Expertise, d'Evaluation et de Certification des Substances Minérales Précieuses et Semi-précieuses « CEEC » en sigle, spécialement ses articles 4, 5, 6, et 26 ;

Vu le Décret n°23/19 du 09 juin 2023 portant organisation, et fonctionnement d'un service public dénommé Inspection Générale des Mines, « IGM » en sigle, spécialement en son article 1er alinéa 2 ;

Vu l'Arrêté ministériel n° 2503/CAB.MIN/MINES/01/2007 portant procédure d'expertise, évaluation et certification des substances minérales ;

Vu l'Arrêté ministériel n° 0057/CAB.MIN/MINES/01/2012 portant mise en œuvre du mécanisme régional de certification de la Conférence Internationale sur la Région des Grandes Lacs « CIRGL » en République Démocratique du Congo ;

Considérant la nécessité de mettre à la disposition de l'Inspection Générale des Mines des moyens nécessaires à son fonctionnement optimal, notamment en ce qui concerne la prise en charge de ses charges fixes ;

ARRETE :

Article 1er :

L'article 3 est modifié de la manière dont la teneur suit :

Les 20 % des frais de certification prévus au point 1 du tableau en annexe à l'Arrêté Ministériel n° 00630/CAB.MIN/MINES/01/2024 du 29 décembre 2024 susvisé sont affectés et répartis de la manière ci-après :

- Secrétariat Général aux Mines : 5% ;
- SGN-C : 7 % ;
- Commission de suivi : 25% ;
- IGM : 30 % ;
- CTCPM : 5 % ;
- ARECOMS : 7 % ;
- SAEMAPE : 6 %, ;
- Experts Cabinet : 15 %.

Articles 2 :

Toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté Ministériel sont abrogées.

Articles 3 :

Le Secrétaire Général aux Mines ainsi que le Directeur Général du Centre d'Expertise, d'Evaluation et de Certification des Substances Minérales Précieuses et Semi-précieuses sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entre vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 23 JAN 2026

Louis KABAMBA WATUM

AMPLIATIONS

- Cabinet du Président de la République : 1
- Cabinet du Ministre des Mines : 2
- Secrétariat Général des Mines : 1
- Inspection Générale des Mines : 1
- CTCPM : 1
- SAEMAPE : 1
- Direction des Mines : 1
- Direction de Géologique : 1